

Base de données longitudinales sur l'immigration: Mobilité des immigrants durant les premières années depuis l'admission

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le vendredi 10 décembre 2021

Afin d'élaborer des politiques visant à encourager les immigrants à rester dans leur province ou territoire d'admission, particulièrement à l'échelle infraprovinciale, il est très important de comprendre si les immigrants restent ou non à leur destination prévue. En se fondant sur les dernières données disponibles sur les déclarants immigrants de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) de 2020, cet article fait état des taux de rétention des immigrants à l'échelle des provinces et des régions métropolitaines de recensement (RMR) en 2019, et porte principalement sur les déclarants immigrants admis en 2014.

Les immigrants qui avaient déjà de l'expérience de travail au Canada avant d'y être admis restent plus souvent dans leur province ou territoire d'admission

Le fait d'avoir déjà travaillé ou étudié au Canada avant d'y immigrer joue un rôle dans les décisions des immigrants de rester ou non dans leur province de destination après leur admission. Parmi les immigrants admis en 2014, ceux qui avaient déjà de l'expérience de travail sont plus souvent restés dans leur province d'admission, ce qui indique qu'avoir un emploi constitue un facteur clé de la rétention. Des taux de rétention plus élevés ont été observés chez les immigrants ayant présenté une demande d'asile (93,0 %) et chez ceux qui avaient un permis de travail seulement (90,2 %) avant leur admission, tandis que des taux de rétention plus faibles ont été observés chez les immigrants qui n'avaient qu'un permis d'études (79,1 %) ou un permis d'études en plus d'un permis de travail (81,3 %) avant leur admission. En effet, les étudiants pourraient déménager plus souvent pour chercher un emploi. Une analyse plus poussée serait nécessaire pour comprendre les raisons précises derrière la mobilité des immigrants.

En 2019, cinq ans après leur admission, 85,5 % des immigrants admis en 2014 ont produit une déclaration de revenus dans leur province d'admission initiale. Dans l'ensemble, l'Ontario a affiché le plus haut taux de rétention provincial (93,7 %), suivi de la Colombie-Britannique (89,7 %) et de l'Alberta (89,0 %).

Les provinces de l'Atlantique ont affiché des taux de rétention inférieurs à ceux du reste du pays; parmi elles, la Nouvelle-Écosse a enregistré le taux de rétention provincial le plus élevé (62,8 %).

La présence de membres de la famille dans la province ou le territoire d'admission est liée à des taux de rétention plus élevés. Parmi les immigrants déclarants admis au Canada en 2014, le taux de rétention provincial cinq ans après leur admission s'est chiffré à 93,2 % chez les immigrants parrainés par la famille, à 86,4 % chez les réfugiés et à 81,7 % chez les immigrants économiques.



Tableau 1
Taux de rétention après cinq ans, selon l'expérience avant l'admission et selon la province ou le territoire, pour l'année d'admission 2014

| | Tous | Permis d'étude seulement | Permis de travail seulement | Permis de travail et permis d'études | Demandeur d'asile | Aucune expérience avant l'admission |
|-------------------------|-------------|-----------------------------|-----------------------------------|---|----------------------|--|
| | % | | | | | |
| Canada | 85,5 | 79,1 | 90,2 | 81,3 | 93,0 | 83,9 |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 46,2 | 0,0 | 46,0 | 45,0 | 0,0 | 45,6 |
| Île-du-Prince-Édouard | 28,1 | 22,2 | 50,0 | 33,3 | 0,0 | 24,6 |
| Nouvelle-Écosse | 62,8 | 58,3 | 74,4 | 51,6 | 0,0 | 59,1 |
| Nouveau-Brunswick | 42,4 | 41,2 | 65,8 | 61,9 | 0,0 | 35,5 |
| Québec | 79,1 | 61,9 | 92,3 | 83,1 | 92,2 | 76,4 |
| Ontario | 93,7 | 89,9 | 94,9 | 92,8 | 94,9 | 93,3 |
| Manitoba | 72,8 | 58,7 | 67,2 | 55,9 | 66,7 | 74,8 |
| Saskatchewan | 62,7 | 54,5 | 67,3 | 43,1 | 50,0 | 68,0 |
| Alberta | 89,0 | 89,2 | 92,7 | 79,5 | 89,8 | 88,0 |
| Colombie-Britannique | 89,7 | 87,8 | 90,7 | 88,5 | 91,1 | 89,4 |
| Territoires | 67,1 | 0,0 | 65,7 | 40,0 | 0,0 | 70,3 |

Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020 (5057), tableau 43-10-0018-01.

Si l'on compare les taux de rétention sur cinq ans avec ceux sur 10 ans des immigrants admis en 2009, on constate que les déplacements interprovinciaux diminuent en fonction du nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'admission au Canada. Le taux de rétention global était de 87,9 % cinq ans après l'admission, et de 85,8 % 10 ans après l'admission au Canada. Cela indique que la décision de s'établir dans une autre province ou un autre territoire est souvent prise au cours des premières années suivant l'admission. Les provinces ayant affiché le taux de rétention le plus élevé sur 10 ans sont l'Ontario (91,5 %), la Colombie-Britannique (87,3 %) et l'Alberta (86,1 %). Parmi les provinces de l'Atlantique, la Nouvelle-Écosse a affiché le taux de rétention sur 10 ans le plus élevé (58,0 %). Les immigrants ayant présenté une demande d'asile (92 %) et ceux qui avaient un permis de travail seulement (88,3 %) sont le plus souvent restés dans leur province d'admission.

Vancouver, Toronto et Edmonton sont les trois principales RMR d'admission où les immigrants sont le plus souvent restés

À l'échelle des RMR, les déclarants immigrants admis à Vancouver (86,1 %) en 2014 ont affiché le taux de rétention le plus élevé cinq ans après l'admission en 2019. Ces déclarants immigrants ont indiqué que Vancouver était leur destination prévue au moment de leur admission en 2014 et ils ont produit une déclaration de revenus à Vancouver en 2019. Le taux de rétention des immigrants admis en 2014 s'est chiffré à 85,5 % pour Toronto, et à 84,6 % pour Edmonton.

Cinq ans après leur admission, les immigrants parrainés par la famille sont plus souvent restés dans leur RMR d'admission prévue que les immigrants économiques et les réfugiés. Parmi toutes les RMR au Canada, Vancouver (89,7 %), Montréal (89,2 %) et Toronto (89,1 %) ont affiché les taux de rétention sur cinq ans les plus élevés pour les immigrants parrainés par la famille.

Dans la région de l'Atlantique, le taux de rétention sur cinq ans des déclarants immigrants était le plus élevé à Halifax (57,7 %). Suivant la tendance à l'échelle du pays, les taux de rétention sur cinq ans étaient plus élevés chez les immigrants parrainés par la famille que chez les immigrants économiques et les réfugiés dans les trois RMR de l'Atlantique.

Tableau 2
Taux de rétention sur cinq ans, selon la catégorie d'immigration dans certaines régions métropolitaines de recensement, pour l'année d'admission 2014

| | Immigrant parrainé par la famille | Immigrant économique | Réfugié | Tous les immigrants |
|------------|--------------------------------------|-------------------------|---------|---------------------|
| | taux de rétention | | | |
| St. John's | 61,5 | 50,0 | 42,9 | 49,4 |
| Halifax | 67,3 | 56,9 | 50,0 | 57,7 |
| Moncton | 60,0 | 40,6 | 0,0 | 42,1 |
| Montréal | 89,2 | 66,6 | 88,0 | 74,1 |
| Toronto | 89,1 | 83,1 | 85,5 | 85,5 |
| Winnipeg | 82,1 | 73,3 | 40,7 | 71,2 |
| Regina | 75,0 | 58,5 | 66,7 | 60,9 |
| Edmonton | 85,8 | 84,1 | 84,0 | 84,6 |
| Calgary | 87,1 | 81,2 | 81,3 | 82,9 |
| Vancouver | 89,7 | 83,9 | 88,6 | 86,1 |

Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020 (5057), tableau 43-10-0022-01.

Note aux lecteurs

La Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) est une source de données exhaustive qui aide à mieux comprendre le comportement économique des immigrants et des résidents non permanents. Il s'agit du seul ensemble annuel de données canadiennes qui permet aux utilisateurs d'examiner les caractéristiques des immigrants au Canada au moment de leur admission ainsi que leur situation économique et leur mobilité régionale sur plus de 35 ans.

La BDIM est le produit d'un partenariat entre Statistique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et les provinces. La BDIM combine des fichiers de données administratives sur les admissions d'immigrants et sur les permis de résidence non permanente provenant d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) avec des fichiers de données fiscales provenant de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les dossiers administratifs d'IRCC contiennent des renseignements détaillés sur les immigrants admis au Canada depuis 1952. Ils comprennent aussi des renseignements sur les résidents non permanents qui ont obtenu un permis de séjour temporaire depuis 1980. Les données fiscales provenant de l'ARC sont accessibles pour les immigrants déclarants admis à partir de 1980. Les dossiers fiscaux de 1982 et des années suivantes sont accessibles pour les immigrants déclarants.

La BDIM permet donc de relier les résultats à court et à long terme aux caractéristiques au moment de l'admission, telles que la catégorie d'admission de l'immigrant, le pays d'origine et la connaissance des langues officielles. Elle fournit également des renseignements sur l'expérience canadienne préalable à l'admission, comme les permis de travail ou d'études et les demandes d'asile. De plus, elle comprend des données sur l'obtention de la citoyenneté canadienne depuis 2005.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la couverture et la qualité des données de la BDIM, les utilisateurs sont invités à consulter le rapport technique sur la Base de données longitudinales sur l'immigration de 2020.

Il convient de souligner que la BDIM est mise à jour chaque année. D'une année à l'autre, des changements ont été apportés au traitement des données. Chaque mise à jour annuelle est indépendante.

Les catégories des immigrants économiques comprennent les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à leur capacité à répondre aux besoins du marché de travail, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi ou à répondre à des besoins précis du marché de travail des provinces ou des territoires.

Les catégories d'immigrants parrainés par la famille comprennent les immigrants parrainés par un membre de la famille qui est citoyen canadien ou résident permanent pour venir au Canada.

Les catégories des réfugiés comprennent les immigrants ayant reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Ces catégories comprennent les réfugiés pris en charge par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé, les réfugiés admis au Canada, de même que leurs personnes à charge.

Les **déclarants** sont les immigrants et les demandeurs d'asile ayant rempli une déclaration de revenus pour une année d'imposition donnée.

La **province ou le territoire d'admission** est la province ou le territoire de destination prévue selon la demande d'immigration.

Le **taux de rétention** est le pourcentage des déclarants immigrants qui ont produit une déclaration de revenus dans leur région de destination prévue.

Tableaux disponibles : [43-10-0017-01](#), [43-10-0018-01](#), [43-10-0022-01](#) et [43-10-0024-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête **5057**.

La Base de données longitudinales sur l'immigration de 2020, y compris le module sur les salaires et les traitements (1997 à 2020), est maintenant accessible sur demande.

La « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) - Rapport technique, 2020](#) », qui fait partie de la série *Études analytiques : méthodes et références* (**11-633-X**), est également accessible.

Les outils de visualisation des données « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\), application interactive : résultats économiques](#) » et « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\), application interactive : mobilité](#) » sont également accessibles.

Les produits sont accessibles sur le portail « [Statistiques sur les immigrants et les résidents non permanents](#) ». Le portail a été conçu pour permettre un accès facile et gratuit aux données et aux publications relatives aux immigrants et aux résidents non permanents. Les renseignements sont organisés selon des catégories générales de produits, qui comprennent les produits analytiques, les produits de données, les produits de référence et les applications interactives.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca.